

# Terre & Nature

L'HEBDO ROMAND DE LA VIE AU VERT



## TOUSSAINT Chrysanthèmes toujours prisés

La tradition de fleurir les tombes à cette date est-elle toujours vivace? Le point en Romandie. P. 3



## JARDIN Quel rosier pour l'hiver?

Parmi les variétés pleines de charme en toute saison, notre coup de cœur va à 'Ballerina'. P. 5

## BOURSE

# 318

 PETITES ANNONCES

Immobilier, animaux, services, véhicules, loisirs, rencontres... P. 22

## ABSINTHE

# TOUT VA DE TRAVERS

Les producteurs du Val-de-Travers (NE), comme Yves Kübler, souhaitent voir leur absinthe dotée d'une indication géographique protégée. Un projet qui fâche les autres distillateurs suisses et français. Eclairages. P. 17



© PHOTOS OLIVIER BONNISTOCKPHOTO/ISABELLENE/DR



Les professionnels  
de la clôture

www.swisscloture.ch



4 fois en  
Suisse romande



Le plus grand choix de clôtures  
avec service de montage

Prenez contact pour un rendez-vous  
sur place ou pour obtenir le catalogue  
complet.

Tél. gratuit 0800 84 86 88

PUBLICITE

## PORTRAIT Pascal Eguisier, un berger au cinéma

Le film *Hiver nomade*, qui raconte le quotidien d'un berger et de son troupeau en transhumance à travers la Suisse romande, est sur le point de sortir sur nos écrans. Rencontre. P. 15



4 4 9 771422 581000

## ABSINTHE

# Les distillateurs du Val-de-Travers seuls contre tous

**Le torchon brûle entre les producteurs de fée Verte du Val-de-Travers (NE) et les autres distillateurs suisses et français. En cause: l'attribution d'une Indication géographique protégée Absinthe réservée aux seuls Vallonniers.**

S sept ans après la légalisation de l'absinthe en Suisse, les fabricants du Val-de-Travers espèrent obtenir une Indication géographique protégée. Ce qui n'est pas du goût des distillateurs suisses et étrangers. Au nombre de vingt-et-un, ils ont déposé un recours devant le Tribunal administratif fédéral, dénonçant en chœur ce qu'ils qualifient d'«appropriation abusive du terme générique absinthe». Leur crainte est de ne plus pouvoir dénommer leur fée Verte absinthe. «Nous aurions tout à fait admis que les distillateurs du Vallon réclament une Indication géographique protégée (IGP) «Absinthe Val-de-Travers», mais en demandant une IGP «Absinthe», ils font comme s'ils étaient seuls au monde à en produire», souligne Didier Fischer, directeur général de la distillerie Morand à Martigny (VS).

Secrétaire de l'Association interprofessionnelle de l'absinthe du Val-de-Travers, Olivier Klausner justifie cette IGP Absinthe au nom du lien intime et historique entre sa région et le célèbre apéritif. «Le berceau de la fabrication d'absinthe est ici, au Val-de-Travers. Nous tenons à ce que cette tradition soit sauvegardée. Pour cela, nous devons nous protéger.»

## Enjeux économiques

Les enjeux financiers et économiques suspendus à la décision du Tribunal administratif ne sont pas négligeables. Si les juges rejettent leur recours, les fabricants suisses du fameux apéritif devront le commercialiser sous une autre appellation. Ou transférer leur activité au Val-de-Travers pour bénéficier de l'IGP Absinthe. Vice-président de l'Interprofession de l'absinthe et producteur lui-même, Yves Kübler relativise l'impact qu'aura l'attribution de cette IGP. «Il faut savoir que les dix-neuf membres de notre Interprofession distillent plus des 70% de la



production suisse. De plus, l'IGP Absinthe devrait aussi empêcher l'importation d'absinthes macérées en provenance notamment d'Espagne, de la République tchèque et des Etats-Unis.» En 2011, l'importation d'absinthe, en baisse constante depuis plusieurs années, s'est élevée à 4000 litres. Une goutte d'eau comparé aux quelque 96 000 litres sortant des alambics du Val-de-Travers. «Il n'en demeure pas moins que ces alcools fabriqués sous d'autres latitudes et distribués en Suisse peuvent entraîner une certaine confusion chez des consommateurs non avertis. L'IGP ne leur fermera pas les frontières sous réserve qu'elles renoncent à s'appeler absinthe», explique Yves Kübler.

## Un hold-up pour les Français

Distillateur à Pontarlier (F), François Guy ne mâche pas ses mots. «C'est un hold-up sur le terme absinthe auquel nous assistons. Il est hors de question que nous baissions les bras.» En France, premier producteur européen d'absinthe, une quinzaine d'entreprises produisent quelque 700 000 litres d'absinthe. Le Haut-Doubs fut, durant plusieurs décennies, la principale région productrice d'absinthe. Deux distilleries subsistent encore à Pontarlier. Aujourd'hui, les absinthes françaises proviennent principalement (96% de la production) de distilleries implantées en Provence, en Auvergne et en Pays de Loire. «Les producteurs français seront soumis aux mêmes restrictions que les distillateurs ne bénéficiant pas de l'IGP. En revanche, ils disposeront toujours de la liberté d'apposer le mot absinthe sur les étiquettes des bouteilles réservées au marché hexagonal, explique Yves Kübler. Les distillateurs francs-comtois ont cru à tort, par méconnaissance du dos-



1 Yves Kübler, vice-président de l'Interprofession des producteurs d'absinthe du Val-de-Travers, défend l'attribution de l'IGP Absinthe. 2 Distillateur à Pontarlier (F), François Guy a engagé un recours contre la demande d'IGP qu'il qualifie d'«hold-up sur le terme absinthe».

sier, que l'IGP Absinthe les priverait du droit d'appeler leur production absinthe. D'où de violentes réactions portées jusqu'à Paris par le maire et le député de Pontarlier.»

A l'Office fédéral de l'agriculture, qui a accepté l'attribution de l'IGP Absinthe, Isabelle Pasche tient à faire une mise au point. «L'octroi de l'IGP Absinthe aux fabricants du Val-de-Travers sera sans effet sur le territoire français. Les distillateurs hexagonaux pourront toujours baptiser leur alcool absinthe.» Président de l'Interprofession de l'absinthe du Val-de-Travers, Thierry Béguin entend également dépassionner le débat. «Notre IGP n'est pas dirigée contre les distillateurs d'absinthe du Haut-Doubs. Nous partageons une même tradition, un même terroir et un même savoir-faire.» L'Interprofession est en tout cas sereine face aux recours déposés sur le bureau du Tribunal administratif. «Ces oppositions sont démocratiques et témoignent de l'intérêt porté à l'absinthe, assure Olivier Klausner. Les distillateurs vallonniers sont confiants quant à une issue favorable de leur demande d'IGP. Notre dossier est solide, il a été préparé pendant cinq ans.» «L'instruction des dossiers de recours a commencé», précise la Régie fédérale des alcools. Le verdict du tribunal tombera dans plusieurs semaines voire plusieurs mois.

ALAIN PRÊTRE ■

## À NOTER

### Sortie de route

Le projet de la Route de l'absinthe franco-suisse reliant Pontarlier au Val-de-Travers est victime de la polémique concernant la demande d'IGP. Cet itinéraire thématique, qui est sur le point d'être achevé, proposera aux visiteurs de partir à la découverte d'une multitude de sites liés à l'histoire de la fée Verte, des distilleries de Pontarlier aux champs de culture du Mont-de-Travers. La création d'une Maison de l'absinthe est prévue en outre à Môtiers (NE). Maire de Pontarlier, Patrick Genre a annulé la conférence de presse qui devait réunir Vallonniers et Francs-Comtois à Paris fin septembre pour présenter cette initiative. «La situation sera gelée aussi longtemps que nous n'aurons pas de réponse définitive suite aux recours que nous engageons. Nous avons actionné également le Gouvernement français», prévient ce dernier. Un blocage qui désole Nicolas Giger, coprésident neuchâtois de la Route de l'absinthe. «L'IGP n'est pas notre problème. On ne va tout de même pas tout casser. Cela fait dix ans que nous travaillons avec nos amis du Haut-Doubs pour mettre en place cet itinéraire touristique.»

## BON À SAVOIR

### Quarante-huit distillateurs de Berne au Valais

La fée Verte est sortie de la clandestinité en 2008. Les demandes de concession sont alors parvenues en masse sur le bureau de la Régie fédérale des alcools. «Le nombre de distillateurs spécialisés dans l'absinthe s'élève à vingt-quatre. Vingt-quatre autres, spécialisés dans la fabrication d'eaux-de-vie, distillent occasionnellement de l'absinthe», indique Marc Gilliéron, de la Régie fédérale des alcools. Le Val-de-Travers fabrique à lui seul les trois quarts de la production nationale qui s'élève à près de 125 000 litres par an. Il faut préciser que deux fabricants neuchâtois exercent leur activité hors du Vallon, à Coffrane et à La Chaux de Fonds. Le canton de Berne est le deuxième producteur d'absinthe en Suisse. Il s'en fabrique aussi dans les cantons du Valais, de Genève, de Fribourg et au Tessin. Marc Gilliéron signale que la Régie fédérale «accorde assez régulièrement de nouvelles concessions». Alors que la production de bleue destinée au marché national est relativement stable, elle progresse de manière significative pour l'exportation: un quart de l'absinthe distillée en Suisse est commercialisé à l'étranger et particulièrement aux Etats-Unis.

## PUBLICITÉ

Planifiez votre plantation de pommes-de-terre avec nous ! Prenez contact avec nous.

**Lagerhaus Lohn**  
**Maison Virchoux**  
info@lagerlohn.ch

Yens 021 800 41 38